



MÉCANISME CHARGÉ D'EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX 29 février 2012



Le Juge Theodor Meron est nommé Président du Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Juge Theodor Meron Président du Mécanisme international chargé d'assurer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er mars 2012.

Le Juge Meron est le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie depuis novembre 2011, fonction qu'il continuera à exercer lorsqu'il prendra la présidence du Mécanisme. Le Président Meron s'est dit honoré de la confiance que lui témoignent le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil de sécurité et a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de poursuivre ses travaux pour que les auteurs d'atrocités répondent de leurs crimes comme le prévoit le droit international et selon les normes juridiques de la procédure établie.

Une [notice biographique](#) du Juge Meron ainsi que le [communiqué de presse](#) du Secrétaire général annonçant sa nomination sont disponibles sur le site Internet du Tribunal.

OUTRAGE AU TRIBUNAL

24 février 2012



Milan Tupajić condamné à deux mois d'emprisonnement

Le 24 février, la Chambre de première instance III a condamné Milan Tupajić, ancien chef de la cellule de crise et président de la municipalité serbe de Sokolac (Bosnie-Herzégovine), à une peine de deux mois d'emprisonnement pour ne pas s'être conformé à des ordonnances lui enjoignant de comparaître en tant que témoin au procès de Radovan Karadžić.

« La Chambre a considéré la gravité de l'infraction et le fait qu'en ne donnant pas suite aux citations à comparaître en tant que témoin devant la Chambre de première instance saisie de l'affaire Karadžić, il l'a privée d'un témoignage important », a déclaré la Chambre en rendant son jugement.

La Chambre de première instance a tout d'abord examiné l'argument avancé par l'accusé selon lequel c'était avant

tout à cause de problèmes de santé qu'il avait refusé de comparaître. Toutefois, ayant examiné la documentation médicale produite par l'accusé, la Chambre a conclu que « ses problèmes de santé ne sont pas une excuse valable justifiant son refus de se conformer aux citations à comparaître ». La Chambre a en outre conclu que Milan Tupajić connaissait la teneur des citations à comparaître et les obligations qu'elles lui faisaient, ainsi que les conséquences qu'entraînerait pour lui un refus d'obtempérer.

Milan Tupajić a droit à ce que la durée de la période qu'il a passée en détention jusqu'à présent soit déduite de la durée totale de la peine. Un exemplaire du [Jugement](#) est disponible sur le site Internet du Tribunal (en anglais).

TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN

29 février 2012



Norman Farrell nommé Procureur du TSL

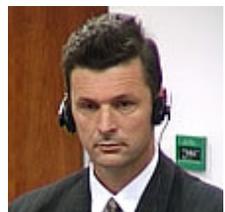
Le Secrétaire général de l'ONU a nommé le Procureur adjoint du TPIY, Norman Farrell, Procureur du Tribunal spécial pour le Liban.

Norman Farrell a rejoint le Bureau du Procureur des TPIY et TPIR en 1999, en qualité de Substitut du Procureur en appel. En 2002, il a été nommé Premier Substitut en appel et Chef de la Section des appels du Bureau du Procureur pour les deux Tribunaux. Il a été nommé Juriste en chef du Bureau du Procureur du TPIY en 2005 et Procureur adjoint du TPIY en juillet 2008.

Avant de rejoindre le Tribunal, Norman Farrell a exercé diverses fonctions au sein du Comité international de la Croix Rouge : délégué et coordinateur responsable de la diffusion du droit international humanitaire à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) ; conseiller en droit international humanitaire à Addis Abeba (Ethiopie) et conseiller en droit pénal international et en droit international humanitaire à Genève (Suisse).



EXÉCUTION DES PEINES 29 février 2012



Mise en liberté anticipée accordée à Dragan Obrenović

Le 29 février a été déposée une version publique expurgée de la décision par laquelle le Juge Patrick Robinson, ancien Président du Tribunal, a accordé à Dragan Obrenović une libération anticipée le 21 septembre 2011.

Ancien officier de la brigade d'infanterie de Zvornik (grande unité du corps de la Drina de l'armée des Serbes de Bosnie), Dragan Obrenović a été transféré en Norvège le 18 juin 2004, pour y purger la peine de 17 années d'emprisonnement à laquelle il a été condamné pour avoir participé au crime de persécutions commis lors de la chute de l'enclave de Srebrenica, en juillet 1995.

Le 21 mai 2003, Dragan Obrenović a plaidé coupable du chef

de persécutions, un crime contre l'humanité (chef 5 de l'acte d'accusation). Les accusations restantes ont été retirées par la suite.

En accordant la libération anticipée à Dragan Obrenović l'ancien Président du Tribunal a estimé que, malgré l'extrême gravité de ses crimes et la durée de la peine exécutée, sa coopération avec le Bureau du Procureur et la volonté de réinsertion sociale dont il a fait preuve militaient en faveur de cette mise en liberté.

Le texte intégral de la [décision](#) est disponible sur le site Internet du Tribunal.

VISITES D'ÉTUDE AU TPIY 1 mars 2012



Le Tribunal reçoit des représentants d'ONG d'ex-Yougoslavie

Le Tribunal a accueilli récemment un groupe de représentants d'ONG de l'ex-Yougoslavie, en visite dans le cadre d'un voyage d'étude sur le thème de la justice et de la réconciliation.

Trente-deux représentants d'ONG de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Kosovo, de l'Ancienne république yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de Serbie ont rencontré au Tribunal des représentants du Programme de sensibilisation et du Bureau du Procureur qui les ont informés au sujet des travaux du TPIY, de ses liens avec les juridictions locales et de son influence dans la région.

Cette visite, qui est une étape d'un voyage sur le thème de la

justice et de la réconciliation, a été organisée dans le cadre du programme People 2 People de la Commission européenne qui a pour but de donner à des représentants de la société civile de la région la possibilité de se familiariser avec les politiques et les programmes de l'UE en ce domaine.

« Pour la Commission européenne, les travaux du TPIY constituent une avancée importante pour la justice et la réconciliation dans l'ouest des Balkans. Nous sommes donc heureux de donner à un groupe de représentants de la société civile de l'ex-Yougoslavie la possibilité d'effectuer une visite au Tribunal », a estimé Philippe Bartholmé, chef de projet à la Commission européenne.



CALENDRIER DES AUDIENCES : 5 MARS - 16 MARS

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes. Ce calendrier est sujet à des changements de dernière minute.

Lundi 5 mars	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
	Courtroom III	14:15 - 19:00	Šešelj	Procès
Mardi 6 mars	Salle d'audience I	14:15 - 19:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	14:15 - 19:00	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Šešelj	Procès
Mercredi 7 mars	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
		15:00 - 18:00	Perišić	Conférence de mise en état
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Stanišić & Župljanin	Procès
		14:15 - 19:00	Šešelj	Procès
Jeudi 8 mars	Salle d'audience I	09:00 - 15:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Stanišić & Župljanin	Procès
Vendredi 9 mars	Salle d'audience III	09:00 - 12:05	Stanišić & Župljanin	Procès
Lundi 12 mars	Salle d'audience I	09:00 - 13:45	Karadžić	Procès
	Courtroom III	14:15 - 19:00	Šešelj	Procès
Mardi 13 mars	Salle d'audience I	14:15 - 19:00	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	14:15 - 19:00	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Šešelj	Procès
Mercredi 14 mars	Salle d'audience I	14:15 - 19:00	Karadžić	Procès
	Courtroom II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Šešelj	Procès
Jeudi 15 mars	Salle d'audience I	09:00 - 15:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 - 13:45	Stanišić & Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 - 13:45	Šešelj	Procès
Vendredi 16 mars	Pas d'audience			

FAITS ET CHIFFRES

<p>161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION</p> <p>Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles : 13 ont été acquittées, 64 condamnées (une personne est en attente de transfert, 24 ont été transférées, 36 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.</p>	126	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	35	Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 17 sont en appel, 16 sont en procès en première instance et deux sont en phase préliminaire d'un nouveau procès.
	34	33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.